



**Vérification du Fonds d'adaptation des collectivités (FAC) et du programme Infrastructure de loisirs Canada (ILC)  
Réponse de la direction et plan d'action  
4 décembre 2009**

<b>Recommandations</b>	<b>Plan d'action</b>	<b>Responsables</b>	<b>Date d'achèvement prévue</b>
1. Bien que les projets du FAC et d'ILC constituent des priorités ministérielles, la direction de DEO doit maintenir les ressources appropriées et se concentrer sur ses programmes de base.	En accord – les ressources supplémentaires obtenues dans le cadre du FAC et d'ILC sont mobilisées dans le but d'assurer que le fonctionnement des programmes ne compromette pas celui des programmes de base.	Sous-ministre Sous-ministres adjoints Directeurs exécutifs - AC	Terminé
2. La direction de DEO doit dès que possible mener à bien les changements proposés et requis en lien avec le système, afin de répondre à l'ensemble des nouveaux besoins du FAC et d'ILC liés à la collecte de données et à la production de rapports, tant pour les régions que pour l'administration centrale.	En accord – Les ressources sont allouées en vue de répondre aux besoins en matière de systèmes pour l'exécution du FAC et d'ILC. Il s'agit d'une capacité en développement dans le cadre du Portail de projets. La fonctionnalité fait partie de la nouvelle capacité de produire des rapports et du lancement du système de rappel prévu pour la mise en œuvre de la production en décembre 2009.	Directeur exécutif, Finances et Gestion ministérielle  Directeur exécutif, Politique, Planification et Mesure du rendement	Janvier 2010



Recommandations	Plan d'action	Responsables	Date d'achèvement prévue
3. DEO devrait communiquer les décisions en matière de financement aux demandeurs au moment opportun, qu'elles soient positives ou négatives.	En accord – DEO a mis en œuvre une méthode de communication afin de s'assurer que les décisions finales en matière de financement sont communiquées le plus rapidement possible aux clients, qu'il s'agisse d'une décision positive ou d'une décision négative pour les projets jugés non admissibles de façon évidente. Une méthode a été adoptée dans le but d'informer les clients une fois les décisions prises.	Sous-ministres adjoints régionaux	En cours



Recommandations	Plan d'action	Responsables	Date d'achèvement prévue
<p>4. DEO doit mettre au point des processus de surveillance rigoureux conçus en fonction des composantes propres aux projets du FAC et d'ILC. Il est nécessaire que le personnel de DEO soit adéquatement formé en ce qui a trait à ces nouveaux processus.</p>	<p>En accord – DEO a intégré des exigences particulières en matière de surveillance pour le FAC et ILC dans les ententes de contribution et les pratiques de surveillance du Ministère. Ces exigences comprennent la production de rapports et l'établissement d'objectifs liés à la création d'emplois ainsi que des conditions relatives aux dates d'achèvement des projets par rapport aux dates de fin du FAC et d'ILC.</p> <p>DEO a offert de la formation aux nouveaux gestionnaires et aux nouveaux employés du FAC et d'ILC afin de s'assurer que ces derniers connaissent les processus de surveillance du Ministère. De la formation supplémentaire sera donnée au personnel de surveillance du FAC et d'ILC dans le but de garantir une surveillance rigoureuse et continue de la progression des projets et d'assurer la production de rapports sur les résultats.</p>	<p>Directeur exécutif, Politique, Planification et Mesure du rendement</p>	<p>Mai 2010</p>